

Le 18 septembre 2025

Municipalité de Chambord  
Province de Québec

Jeudi 18 septembre 2025, à 18 h 30, à la salle du conseil de la Mairie au 1526 rue Principale, Chambord, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur, monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Julie Girard-Rondeau et Lise Noël et messieurs Mario Bolduc, Robin Doré et Gérald Genest.

La greffière-trésorière fait lecture de l'avis spécial suivant :

## **MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

### **AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À Mesdames,  
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Mario Bolduc	conseiller
Lise Noël	conseillère
Alphonse Fortin	conseiller
Julie Girard-Rondeau	conseillère
Robin Doré	conseiller
Gérald Genest	conseiller

Mesdames,  
Messieurs,

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil de la Mairie au 1526 rue Principale, Chambord, le 18 septembre 2025 à 18 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Période de questions
- 4) Renonciation de l'avis de convocation
- 5) Modification de la résolution 10-241-2024 en lien avec le calendrier des séances ordinaire
- 6) Octroi du mandat pour l'étude de sol pour l'installation d'une fosse septique au Festival du Cowboy
- 7) Comptes à payer
- 8) Clôture de la séance

**DONNÉ** ce seizième jour du mois de septembre 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron  
JC/pt

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil et en le signifiant par envoi électronique aux membres du conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de septembre de l'an deux-mille-vingt-cinq.

Julie Caron  
Directrice générale et greffière-trésorière

JC/pt

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

### **RÉSOLUTION 09-270-2025 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Gérald Genest, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé avec l'avis de convocation reçu pour la présente séance.

### **RÉSOLUTION 09-271-2025 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 10-241-2024 EN LIEN AVEC LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité adoptait son calendrier des séances ordinaire à la séance du 7 octobre 2024 (10-241-2024) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit modifier la séance du 6 octobre 2025 afin de respecter 30 jours entre la dernière séance ordinaire et la date d'élection ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite modifier le calendrier pour effectuer une séance ordinaire le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à la salle communautaire Gaston-Vallée au 72 boulevard Vincent-Gagnon.

#### **EN CONSÉQUENCE :**

il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

- 2- Que le conseil municipal autorise la modification du calendrier afin que la séance ordinaire du 6 octobre 2025 soit tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

### **RÉSOLUTION 09-272-2025**

#### **OCTROI DU MANDAT POUR L'ÉTUDE DE SOL POUR L'INSTALLATION D'UNE FOSSE SEPTIQUE AU FESTIVAL DU COWBOY**

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater l'entreprise Géonortech pour le rapport d'étude de sol pour mettre en place une nouvelle fosse septique au Festival du Cowboy pour un montant maximal de 1 724.63 \$ avec taxes, selon les conditions de la soumission datée du 12 septembre 2025, financée par le surplus accumulé non affecté.

### **RÉSOLUTION 09-273-2025**

#### **COMPTE À PAYER**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- En date du 18 septembre 2025 totalisant la somme de (factures payées)

**33 555.64 \$**

- 2- En date du 18 septembre 2025 totalisant la somme de (factures à payer)

**60 319.96 \$**

- 3- D'autoriser madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, a effectué le paiement des comptes à qui de droit.

### **RÉSOLUTION 08-274-2025**

#### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'avis de convocation de la séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 18 h 34 et que la prochaine séance se tienne le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Le maire,

La greffière-trésorière,

\_\_\_\_\_  
Luc Chiasson

\_\_\_\_\_  
Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».